

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 7 juin 2023**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis No 04-2023**

Demande de crédit complémentaire pour la réfection des douches du bâtiment B

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger et Anne Guisolan, Messieurs Daniel Emery, Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich s'est réunie le mercredi 10 mai 2023 à Rolle dans les bureaux d'Enjeu.

Madame Mery, présidente du Codir, Madame Page et Monsieur Delafoge, membres du Codir, Mme Houmard, directrice d'Enjeu et Monsieur Guérin, responsable de l'accueil de jour étaient présents à notre réunion pour présenter le préavis qui nous a été transmis le 2 mai 2023.

Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour la présentation, les réponses claires et précises qui nous ont été apportées et pour la transparence des explications.

Préambule

Le présent préavis demande un complément de 46'00.- pour les travaux de la réfection des douches du Martinet B en plus du crédit demandé lors du préavis du 8 juin 2022.

Ces travaux sont urgents et demandés par l'Office de la Consommation du Canton de Vaud suite à un contrôle sanitaire en novembre 2021.

Les travaux, malgré le fait de l'urgence sanitaire, n'ont pas été exécutés lors de l'été 2022 dû au délai référendaire après le vote du préavis, et étant donné que les travaux doivent être entrepris lors de grandes vacances (env. 3 semaines de travaux selon ce qui nous a été annoncé) les travaux n'ont pas été faits en 2022. Ces travaux auraient pu être effectués au printemps 2023.

En parallèle, une étude plus approfondie a été demandée ainsi que la mise en concurrence de plusieurs entreprises. Pour cela, un ingénieur spécialisé a été mandaté, et il en est ressorti que les travaux se sont révélés plus complexes que prévus. L'augmentation des coûts des matériaux, (sanitaire et carrelage) le mandat de l'ingénieur spécialisé et quelques adaptations sur le concept correspondent au 46'000.- frs. du crédit complémentaire demandé.

Remarques

Connaissant l'urgence sanitaire et aussi le marché tendu des matériaux en 2022 (augmentation et délais), nous regrettons fortement que ces travaux n'aient pas été entrepris tout de suite à l'acceptation du préavis. Le coût n'aurait pas augmenté dans cette proportion.

Toutefois, il est correct que la mise en concurrence se fasse à chaque travaux.

Vu la complexité des locaux d'Enjeu et l'augmentation des travaux à entreprendre, les membres du Codir ne peuvent pas diriger tous les travaux et doivent faire appel à des mandataires externes. Il faut également anticiper les crises énergétiques et les mesures d'économie à entreprendre. Le Codir nous a indiqué réfléchir à une solution pour se décharger au mieux de l'opérationnel.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter à l'unanimité le préavis no 04-2023 tel que proposé.

Bursins, le 21 mai 2023

Anne Guisolan, Présidente

Anne-Laure Berger

Daniel Emery

Boris Wirrich

Rolf Keller

Christian Scaiola

Gilles Favre, excusé